

APPEL DE PROPOSITIONS CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA CRSNG de niveau 2

Le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue lance un concours destiné à pourvoir **une chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 dans le secteur des mines et de l'environnement**. La programmation de recherche de la chaire devra s'articuler autour d'un ou de plusieurs thèmes de recherche touchant le domaine des mines et de l'environnement, notamment : la gestion intégrée des rejets miniers et leur valorisation potentielle, la minéralogie appliquée à l'environnement minier, le comportement géochimique et environnemental des rejets miniers et des sites d'entreposage, le traitement et la prédiction de la qualité des eaux minières, l'environnement en milieu nordique, la géotechnique minière, l'hydrogéologie, l'intelligence artificielle appliquée aux données géologiques et environnementales, la restauration et la végétalisation des sites miniers. Les personnes candidates doivent détenir un diplôme de doctorat (Ph. D. avec une spécialisation dans un ou plusieurs domaines associés aux mines et à l'environnement, notamment la minéralogie appliquée, la géochimie environnementale, la gestion des rejets miniers, l'hydrogéologie, la restauration et la végétalisation des sites miniers ou tout autre domaine pertinent) depuis **moins de 10 ans** et devront démontrer un potentiel exceptionnel pour acquérir une importante réputation internationale dans les prochains cinq ans. Elles doivent faire preuve d'une maîtrise du français et de l'anglais, ou avoir une maîtrise de l'anglais et avoir l'intention d'apprendre le français. Les personnes qui poseront leur candidature devront proposer un programme de recherche innovateur et de grande qualité, qui favorisera l'obtention de fonds de recherche auprès des organismes subventionnaires et qui sera susceptible d'attirer des étudiantes et des étudiants de 2^e et 3^e cycles ayant un excellent dossier. Il est aussi nécessaire que la personne retenue souhaite et puisse collaborer avec les membres de l'équipe professorale du département dans lequel elle œuvrera. Elle devra également démontrer de l'intérêt pour les collaborations interdisciplinaires et internationales. Le VRERC se réserve le droit de ne pas combler la chaire advenant que les critères d'excellence ou ses engagements en matière d'équité, diversité, inclusion (ÉDI) ne puissent être respectés.

Information générale sur le programme des CRC

Le programme des CRC vise à attirer et à retenir au Canada des chercheuses et chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs. L'UQAT dispose d'une allocation de CRC qu'elle peut utiliser suivant certaines règles. Les chaires de niveau II, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, sont octroyées à des chercheuses ou des chercheurs émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. La personne retenue sera invitée à présenter une demande au Fonds des leaders John-R.-Evans de la fondation canadienne de l'innovation (<https://www.innovation.ca/fr/le-financement/fonds-leaders-john-r-evans>), pour soutenir les activités de sa chaire. La décision de nommer une personne au titre de titulaire de CRC est un privilège accordé par l'Université.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le [site Web du Programme des CRC](#).

Engagement de l'Université envers l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI)

L'UQAT valorise l'ÉDI et, reconnaissant son devoir en tant qu'agent de changement, veille à garantir un environnement en recherche et un milieu de vie inclusifs pour tous et toutes. Cet engagement s'inscrit d'ailleurs dans le Plan de développement 2020-2025 de l'UQAT. Ce faisant, elle reconnaît l'apport de l'ÉDI pour accroître l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans son milieu.

L'UQAT reconnaît son devoir en tant qu'agent de changement et veille activement à garantir un environnement inclusif pour l'ensemble de sa communauté. Cet engagement s'inscrit d'ailleurs dans le Plan de développement 2020-2025 de l'UQAT. Ce faisant, elle reconnaît l'importance de l'inclusion équitable d'une diversité de personnes, de talents et de perspectives pour accroître l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans son milieu.

Valorisant la multiplicité des appartenances sociales, elle encourage les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les personnes des groupes désignés, soit les Autochtones, les femmes, les membres d'une minorité visible ou ethnique, les personnes handicapées ainsi que les membres de la communauté LGBTQIA2E+, et ce, conformément aux programmes d'équité auquel elle souscrit. Il est à noter que les procédures et outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes handicapées, qui peuvent en faire la demande par écrit à ress.humaines@uqat.ca à l'attention de Yolande Paré.

[Pour en savoir plus sur l'engagement de l'UQAT envers l'ÉDI, notamment dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada.](#)

FONCTIONNEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Admissibilité

Les personnes candidates devront être des chercheuses, chercheurs exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. La candidate, le candidat à une chaire de niveau 2 doit être une professeure, un professeur régulier ou sous octroi à l'UQAT.

Prière de communiquer avec le Décanat à la recherche et à la création de l'UQAT pour obtenir plus d'information et u soutien pour le dépôt des candidatures (recherche@uqat.ca). Toute l'information relative au Programme est consultable sur le site Web des chaires de recherche du Canada ; on peut y trouver, entre autres, plus de précisions au sujet des [critères d'admissibilité](#).

Évaluation des candidatures

Un comité d'évaluation par les pairs, au niveau institutionnel, évalue l'excellence des candidatures reçues et produit un rapport dont les recommandations sont soumises à la vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création.

En plus d'être diversifié, le comité d'évaluation est composé de chercheuses et chercheurs reconnus, dont deux de l'externe, de l'agente à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, de représentants du VRERC et d'un conseiller à la recherche qui agit à titre de secrétaire. Tous les membres du comité reçoivent des instructions claires quant à leur rôle et leur mandat ainsi qu'à la définition attendue de l'excellence et à l'impact des interruptions de carrière dans l'évaluation des candidatures. Les membres doivent également suivre une formation sur les préjugés inconscients et l'évaluation par les pairs.

Le comité évaluera les dossiers selon les critères d'excellence en recherche du Programme des chaires de recherche du Canada.

Les dossiers de candidatures reçus ne seront accessibles qu'aux seuls membres du comité d'évaluation.

Critères d'évaluation

Les dossiers sont évalués en fonction des critères suivants :

1. Qualité de la candidate ou du candidat;
2. Qualité du programme de recherche;
3. Effet structurant;
4. Engagement du milieu.

Dépôt de la candidature

Toute personne souhaitant poser sa candidature doit déposer un dossier d'intention (voir la section Dossier d'intention ci-dessous), au plus tard le **6 novembre 2023 à 17h**, à l'adresse recherche@uqat.ca.

Calendrier

La candidate ou le candidat retenu s'engage à suivre l'échéancier suivant :

Étapes au niveau de l'Université	
Lancement du concours interne	2 octobre 2023
Dépôt du dossier d'intention à recherche@uqat.ca	6 Novembre 2023
Décision du comité de sélection	Décembre 2023

Étapes institutionnelles	
Écriture du dossier	Janvier - Mars 2024
Envoi des dossiers finaux au VRERC, incluant les lettres de soutien	Avril 2024
Envoi du dossier par l'UQAT au Programme des CRC	16 Avril 2024
Décision du Programme des CRC	Octobre 2024

Composition du dossier d'intention

Le dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- 1) Le curriculum vitae (CV commun canadien) mis à jour témoignant de tous les aspects de la carrière, dont
 - le parcours de formation;
 - les fonctions universitaires ou professionnelles;
 - les fonctions para-universitaires (à titre de membre de comités scientifiques ou éditoriaux, d'associations professionnelles, etc.);
 - les expériences relatives à la supervision de personnel hautement qualifié;
 - les subventions de recherche reçues;
 - les distinctions et les prix obtenus;
 - la liste de ses publications, précisant celles où la personne s'est le plus distinguée ou impliquée.
- 2) Une explication de la culture du domaine en matière de publication (ordre des auteurs, choix des journaux, etc.) (maximum 0,5 page).
- 3) La justification de délais dans les activités de recherche. L'UQAT est sensible au fait que les interruptions de carrière reconnues peuvent avoir un impact sur le profil des personnes candidates et les invite à en expliquer l'importance sur leur cheminement de carrière dans leur dossier de candidature (maximum 0,5 page).

Interruptions de carrière ou circonstances particulières
Une interruption de carrière se produit lorsque, pour des raisons médicales, administratives, familiales, communautaires ou autres, une personne candidate a dû interrompre ses travaux de recherche pour une certaine période. Les circonstances spéciales correspondent à un ralentissement de la productivité en recherche. En d'autres termes, la personne candidate n'a pas interrompu complètement ses travaux. Si la charge d'enseignement a eu un impact sur la production de résultats de recherche d'une personne, il est possible de l'indiquer dans cette section. Le comité de sélection doit tenir compte des interruptions de carrière et des circonstances spéciales qui peuvent avoir nui aux réalisations en recherche des personnes candidates. Cette section n'est pas obligatoire.
- 4) Trois lettres d'appui, de personnes externes à l'UQAT, soumises par des experts reconnus dans le domaine, expliquant au comité de sélection en quoi la candidature mérite d'être retenue. Ceux-ci doivent satisfaire aux exigences en matière de conflit d'intérêts du Programme des chaires de recherche du Canada. Les lettres doivent être rédigées de façon à pouvoir facilement mesurer l'excellence du dossier et le potentiel de réussite dans le cadre d'une demande de chaire CRSNG de niveau 2.
- 5) Un document de mise en candidature (**4 pages maximum**, les références peuvent être placées séparément) devant présenter un **programme de recherche pour la chaire** qui soit original, novateur et de haute qualité. Il devra inclure les informations suivantes :
 - le titre de la chaire de recherche du Canada et la thématique dans laquelle elle s'inscrit ;
 - la description du programme de recherche, soit :
 - les objectifs explicites du programme de recherche ;
 - l'importance et l'originalité de la recherche proposée ainsi que sa contribution prévue à l'avancement du savoir ;
 - la démonstration du caractère structurant du programme de recherche proposé en fonction de la thématique citée plus haut ainsi que des axes de développement stratégique du département et des **orientations stratégiques de la recherche et de la recherche-crédation** de l'UQAT;
 - décrire en quoi la thématique permettra de développer des synergies entre les chercheuses, chercheurs, départements (UER/Écoles/Instituts);
 - démontrer que la thématique aura un impact sur le potentiel de recrutement, de formation et de rétention d'excellents étudiantes, étudiants et stagiaires postdoctoraux ;
 - au besoin, démontrer la complémentarité avec une chaire de recherche du Canada en sciences déjà existante à l'UQAT;
 - décrire les infrastructures de recherche actuellement à disposition et les éventuels aménagements nécessaires.